

Tribune de Genève du 30 juin 2006

UN SEUL CODE DE PROCÉDURE CIVILE AU LIEU DE 26

Le Conseil fédéral a approuvé le message sur l'unification de la procédure civile. Un seul code de procédure civile va remplacer les 26 codes cantonaux.

L'objectif est de mettre fin au morcellement actuel du droit et à l'insécurité juridique qui en découle, a expliqué le ministre de la justice Monsieur Christoph Blocher. Les délibérations au Parlement commenceront prochainement.

DROIT DE TUTELLE RÉVISÉ

Le Conseil fédéral veut une refonte complète du droit de tutelle. Le nouveau droit vise à limiter l'intervention de l'autorité et à favoriser **l'autodétermination** des personnes en état de faiblesse et ayant besoin d'assistance.

Le droit de la tutelle est un domaine « délicat » qui touche plus de 67.000 adultes, a rappelé Christoph Blocher, bien avant son éviction du Conseil fédéral. Nous ne pouvons qu'espérer que ce GRAND projet qui concerne de plus en plus de citoyens de notre pays, ne finira pas dans les oubliettes du Palais fédéral. La loi, à ce propos, date de 1913, et vu les nombreux abus découverts, de sérieuses réformes s'imposent. Nous comptons sur nos sept sages pour s'y atteler dans un très proche avenir.

La Suisse latine est particulièrement concernée. Les personnes majeures faisant l'objet de mesures de protection sont en augmentation.

A Genève, le 10 janvier 2008, un état général des dysfonctionnements tutélaires et judiciaires a été déposé. Les soussignés de la "Pétition" ont enfin pu être auditionnés. La "Patate brûlante" s'est quelque peu refroidie...

12 janvier 2008